

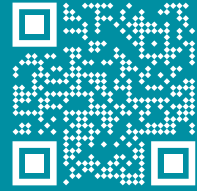
AUCUN SOUCI, QUE DES PRÉCAUTIONS GRÂCE À MÉDI-BOIS

OUI, je m'affilie à Médi-Bois, la police d'assurance la plus complète et la plus avantageuse.

NOM ET PRÉNOM :	<input type="text"/>
N° REGISTRE NATIONAL :	<input type="text"/>
DATE D'ENTRÉE EN SERVICE: DD MM JJ JJ	<input type="text"/>
EMPLOYEUR :	<input type="text"/>
NUMÉRO ONSS :	055/ <input type="text"/>
MON ADRESSE :	N°: <input type="text"/> BTE : <input type="text"/>
COMMUNE :	CODE POSTAL : <input type="text"/>

Vanbreda SA respecte la législation belge en matière de vie privée. Vos données seront uniquement utilisées par nous et ne seront en aucun cas transmises à des tiers

SIGNATURE



Vanbreda Risk & Benefits
Health Care Services – Oost 1
Plantin en Moretuslei 297
2140 Borgerhout

COMMENT S’AFFILIER ?

Vous n’avez pas encore d’assurance hospitalisation ?

Affiliez-vous en renvoyant le coupon-réponse à l’adresse indiquée. Vous recevrez ensuite la brochure Médi-Bois complète détaillant les dispositions de la police. Après réception par Médi-Bois de votre avis de domiciliation, vous recevrez votre carte Médi-Link.

Vous avez déjà une assurance hospitalisation ?

Dans ce cas, il vous faut d’abord l’annuler en envoyant un courrier recommandé à votre assureur et en tenant compte du délai de préavis en vigueur. Vous nous envoyez le coupon-réponse ainsi qu’une copie de la lettre de résiliation et la preuve de l’envoi du courrier recommandé. Vous serez affilié à Médi-Bois dès la date d’échéance de votre ancienne police.



EDITEUR RESPONSABLE : G. De Vlamincx, Fonds de Sécurité d’Existence, Allée Hof ter-Vleest 5/2, 1070 BRUXELLES

MÉDI-BOIS
la police d’assurance
qui tient votre
secteur à

Pour les
ouvriers et les
employés !
Extension
des garanties

MÉDI-BOIS APPLIQUE SEULEMENT TROIS CATÉGORIES DE PRIMES

Pour les enfants et les jeunes

de moins de 21 ans : 14,71 €/trim.*

Pour les adultes (21-66 ans) : 33,46 €/trim.*

Pour les seniors (à partir de 67 ans) : 125,44 €/trim.*

Une année de cotisation commence le 1^{er} avril d’une année et se termine le 31 mars de l’année suivante.

Les personnes s’affiliant au cours de l’année de cotisation paient une prime proportionnelle à la durée d’affiliation.

La prime est payée trimestriellement par domiciliation auprès de la banque.

* Tarifs en vigueur à partir du 1^{er} avril 2025

CHEZ MÉDI-BOIS, LES PERSONNES PRÉPENSIONNÉES ET PENSIONNÉES PEUVENT RESTER ASSURÉES À LA FIN DE LEUR CARRIÈRE AU SEIN DU SECTEUR. ELLES PAIENT LA PRIME SUSMENTIONNÉE CONFORMÉMENT À LEUR ÂGE.

Aucun stage d’attente ni d’examen médical pour Médi-Bois si :

- Vous vous affiliez dans les six mois suivant votre engagement.
- Vous affiliez tous les membres de votre famille dans les deux mois suivant votre affiliation.
- Vous affiliez votre enfant dès sa naissance.
- Vous aviez déjà une assurance hospitalisation et vous vous affiliez à Médi-Bois dans les deux mois suivant la date d’échéance.

MÉDI-BOIS, LE MEILLEUR REMÈDE CONTRE LES FRAIS MÉDICAUX POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE

Protection financière optimale

- A l'hôpital : tous les frais médicaux réalisés à l'hôpital sont remboursés. Ceci vaut également pour l'hôpital de jour, les soins palliatifs et l'hospitalisation psychiatrique. Médi-Bois intervient également dans les frais d'un accouchement à domicile ou d'un accouchement polyclinique. Le rooming-in (séjour d'un parent lors de l'hospitalisation d'un enfant), les coûts funéraires mentionnés sur facture, les frais liés au don d'organes, les techniques médicales et le matériel médical pour lesquels il n'y a pas d'intervention AMI et le test de la mort subite sont également couverts par Médi-Bois !
- Outre les hospitalisations avec nuitée, tous les forfaits dans le cadre d'une hospitalisation de jour sont garantis.
- La couverture est large et ne se limite pas à deux ou trois fois l'intervention AMI.



Une hospitalisation qui ne fera pas souffrir votre portefeuille

Bien sûr, vous n'aimez pas y penser, mais un accident ou une maladie peuvent arriver à tout le monde. Vous aussi, vous pouvez tôt ou tard devoir passer un séjour à l'hôpital. Pour ce faire, une police a été élaborée spécialement pour les ouvriers et les employés du secteur de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois. De la sorte, votre portefeuille en souffrira le moins possible.

QUELQUES EXEMPLES*

Jean a été opéré au ménisque suite à un accident survenu lors d'une partie de football. Il a séjourné dans un hôpital chirurgical de jour.

Sans Médi-Bois, il aurait dû payer lui-même 456 euros. Grâce à Médi-Bois, il ne paie rien. En outre, tous les frais médicaux réalisés pendant 3 mois avant et 9 mois après l'intervention (tels que les séances de kinésithérapie, les médicaments, les visites médicales) sont entièrement remboursés.

Pierre a séjourné dans un hôpital de jour pour une infusion intraveineuse.

Sans Médi-Bois, il aurait payé 118 euros après intervention de la mutualité. Avec Médi-Bois, il ne paie rien. En outre, tous les frais médicaux réalisés pendant 3 mois avant et 6 mois après l'intervention (tels que les séances de kinésithérapie, les médicaments, les visites médicales) sont entièrement remboursés.

Paul va bientôt être papa ! Sa femme accouche à l'hôpital et reste 4 jours dans une chambre individuelle.

Sans Médi-Bois, les jeunes parents devraient payer 2.307 euros. Grâce à Médi-Bois, ils ne paient que 350 euros (la franchise pour une chambre d'une personne). Tous les frais réalisés pendant 3 mois avant et 6 mois après l'accouchement (par ex. les sessions postnatales, la kinésithérapie, etc.) sont également remboursés.

Jacques va être papa ! Sa femme doit accoucher par césarienne. Elle séjourne pendant 7 jours à l'hôpital dans une chambre individuelle.

Sans Médi-Bois, la patiente devrait payer 2.750 euros. Grâce à Médi-Bois, elle ne paie que 350 euros (la franchise). Tous les frais réalisés pendant 3 mois avant et 6 mois après l'accouchement (par ex. les sessions postnatales, la kinésithérapie, etc.) sont également remboursés.

Sylvia a fait une chute et séjourne pendant 9 jours dans une chambre de deux personnes afin de se faire poser une prothèse de la hanche.

Sans Médi-Bois, elle devrait payer 656 euros. Avec Médi-Bois, elle paie uniquement son eau en bouteille et sa facture de téléphone !

*Les exemples proviennent de dossiers sinistres récents. Evidemment, la partie à charge du patient peut varier d'un hôpital à un autre.



Nous remercions la Centrale Générale FGTB, la CSC Bâtiment-Industrie & Énergie, la CGSLB, la Houtunie et Fedustria.

BESOIN DE PLUS
AMPLES INFORMATIONS ?
APPELEZ LE 03 217 69 77

COUPON-RÉPONSE

OUI, j'affilie ma famille à Médi-Bois

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE dd/mm/jj	MARIÉ(E)? OUI/NON																	

CONJOINT(E)
ou PARTENAIRE
et/ou
ENFANT(S)

- Avant l'hospitalisation : nous payons tous les frais des soins ambulatoires relatifs à l'hospitalisation réalisés pendant 3 mois avant et 6 mois (accident : 9 mois) après l'hospitalisation. Il en va de même pour l'homéopathie, l'acupuncture, la chiropraxie et l'ostéopathie : nous intervenons à 50 %, avec un maximum de 2.500 euros par an.
- Pour 30 maladies graves, nous remboursons tous les soins médicaux, même s'il n'y a pas d'hospitalisation.

Plus d'acompte !

Lors de votre affiliation, vous recevez votre carte MEDI-LINK personnelle. Vous ne devez donc plus payer d'acompte. L'hôpital envoie la facture directement à l'assureur.

Pas de franchise

Vous ne payez pas de franchise, sauf si vous décidez vous-même de séjourner dans une chambre individuelle. Dans ce cas, vous payez 350 euros par année sinistre.

Pour vous et votre famille

Votre partenaire et vos enfants peuvent également s'affilier à Médi-Bois et profiter des mêmes avantages. C'est une précaution sûre et abordable.

Au niveau mondial

Vous êtes assuré partout dans le monde à condition que la mutualité intervienne également dans les frais. Si tel n'est pas le cas, vous percevez 90 euros par jour d'hospitalisation.

